PROGRAMME FORMATION

PRÉVENTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ

Échafaudages, Travaux en hauteur, SST, Habilitations électriques

ENCADRANT TECHNIQUE OU DE CHANTIER EN AMIANTE SOUS-SECTION 4

Objectifs de formation

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
- Développer ses compétences en prévention.

Programme détaillé

- Identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Reconnaître les produits susceptibles de contenir de l'amiante (localisation, identification)
- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Définition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS.
- Communication, application, transmission et contrôle de l'application du mode opératoire.
- Application, transmission et contrôle de l'application des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

✅ ***Durée*: 5 jours – 35 heures**

✅ ***Public visé* :**

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico- commerciales, des études, de l'établissement des documentstechniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques et/ou toute personne ayant les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire.

✅ ***Pré-requis*:**

Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques.
Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié.

✅ ***Animation* :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté.

✅ ***Moyens pédagogiques* :**

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Mise œuvre de protection de surface, de confinement et utilisation des matériels.
- Habillage et décontamination avec les équipements adaptés aux niveaux d'empoussièrement
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

✅ ***Moyens techniques* :**

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- Organisation : partie théorique, 20 heures. Partie pratique, 15 heures.

✅ ***Evaluation et sanction de la formation* :**

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage :** la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.